

Le vendredi 27 janvier 2012, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique Paritaire (CTP).
La CGT : Carmen, Patrick, Régine, Michelle, Arnaud, Joëlle. La CFTC : Malika, Marie France. La CFDT, Valérie, Sylvie.
L'administration, le service DRH, police municipale, médecin du CMS. Les élus municipaux, Le Maire.

C'est dans une « *ambiance conviviale* », aux dires de M. le maire que se déroula le CTP du 27 janvier 2012. Pour notre part nous le pensons plutôt « *chaotique* » : inversement d'ordre du jour, rejet de points et mauvaise préparation des dossiers résultant du départ de la DRH ont émaillé cette séance.

Seul point positif relevant d'un renouveau du dialogue social, la rencontre préparatoire avec l'administration qui nous a parfaitement convenu grâce à l' « **homme au super pouvoir monsieur TEPAZ** » Directeur général et DRH intérimaire de choc....

1er Ctp depuis 2010, alors que le statut oblige à en avoir deux minimums par année. Les élus cgt l'ont fait remarquer au président alors que l'on s'apprêtait à approuver le compte rendu du ctp du 26 nov 2010, plus d'un an après qu'il ait eu lieu.

Ce manque de concertations ayant une incidence sur les services et les agents, notamment pour les agents de voirie dont les horaires ont été revus récemment par note sans passage en ctp ainsi que le suivi de leurs lieux de restauration définis lors du Ctp de 2010.

Hors légalité également, les non-réponses de l'autorité sur les différents courriers de ctp ou chs relatives à des réorganisations de service ou règlements dont les agents nous informent et qui sont mis en place sans concertation préalable en séance plénière.

A été débattu lors de cette séance :

Mise à disposition d'un agent à la maison médicale ; vote pour

Les élus CGT ont levé un lièvre sur le terme *de mis à disposition*, terme statutaire qui ne pouvait s'appliquer à ce cas de figure. L'autorité n'a rien pu faire d'autres que de reconnaître son erreur.

S'en est suivi un petit débat sur les agents mis à disposition émanant d'un rapport remis entre deux bilans sociaux qui ont fait apparaître une méconnaissance de l'administration du nombre ces agents en position administrative spéciale.

Horaire de la police municipale (ouverture une heure de plus) Vote pour

Hormis notre inquiétude sur les effectifs du fait des différents congés, puisque dorénavant les agents travailleront en quatre brigades, et le temps de travail, pas d'opposition. C'est assurer un meilleur service à la population.

Création de cinq postes d'agents médiateurs pour le Parc Ladoucette (*confusion totale en étant politiquement correct*)

Le dossier présenté par l'administration n'ayant pas été préparé avec les responsables des services concernés (Police et Parcs et jardins) il était incomplet. Nous avons approuvé ce point malgré tout car il protège les actuels agents qui effectuaient cette mission (agressions, insultes, mauvaise image, etc. étant monnaie courante) et nous avons rejeté conjointement avec le Maire la réorganisation des agents animaliers à un prochain CTP.

En Bis ; approbation des aménagements des horaires de travail du service Parcs et Jardins qui permet de répondre mieux aux conditions de travail liées aux conditions climatiques et d'horaires décalés pour des contraintes de service.

Augmentation du nombre d'apprentis de 20 a 25

Grande inquiétude des élus CGT sur l'utilisation des apprentis et l'absence de GPEC sur les services accueillants. *L'autorité nous rétorquant « ont prend suivant la demande.. »*

Et un débat de fond sur le choix des maîtres d'apprentissage, leur formation et le suivi. Agents qui sont souvent les mêmes retenus alors que de nombreux collègues sollicitent cette fonction.

L'autorité demande qu'on refasse un appel à des volontaires dans un prochain BIP avec un descriptif de leurs obligations.

Fin de la séance avec l'information d'un prochain CTP le 9 mars et d'une prépa au préalable avec *le surhomme* administratif.

Une demande officielle de mise a l'ordre du jour sur les réorganisations de service a été envoyé par les élus CGT.

11 h 30 Fin du CTP

ANNEE 2012

CALENDRIER PREVISIONNEL DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES SIEGEANT EN FORMATION ORDINAIRE et PROMOTION INTERNE

DATE DES REUNIONS	CATEGORIES	DATES LIMITES DE TRANSMISSION DES PROPOSITIONS	CAS DE SAISINE (cf : Ressources)
24/01/2012	C	12 décembre 2011	Tous cas de saisine
25/01/2012	A et B		
28/02/2012 29/02/2012	C A et B	16 janvier 2012	Tous cas de saisine
27/03/2012	C	13 février 2012	NOTATION 2011
28/03/2012	A et B	20 février 2012	Tous cas de saisine et Promotion interne (A et B)*
24/04/2012	C	12 mars 2012	Tous cas de saisine
25/04/2012	A et B		
29/05/2012 30/05/2012	C A et B	16 avril 2012	Tous cas de saisine
26/06/2012 27/06/2012	C A et B	14 mai 2012	Tous cas de saisine et Promotion interne (B)*
18/09/2012 19/09/2012	C A et B	16 juillet 2012	Tous cas de saisine
16/10/2012 17/10/2012	C A et B	3 septembre 2012	Tous cas de saisine et Promotion interne (A)*
20/11/2012 21/11/2012	C A et B	8 octobre 2012	Tous cas de saisine
18/12/2012 19/12/2012	C A et B	5 novembre 2012	Tous cas de saisine et Promotion interne (A et B)*

ANNEE 2012

CALENDRIER PREVISIONNEL DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES SIEGEANT EN FORMATION ORDINAIRE CATEGORIE C DATE ET HEURE DES SEANCES

Mardi 24 janvier 2012 à **9h00**
Mardi 28 février 2012 à **9h00**
Mardi 27 mars 2012 à **9h00**
Mardi 24 avril 2012 à **9h00**
Mardi 29 mai 2012 à **9h00**
Mardi 26 juin 2012 à **9h00**
Mardi 18 septembre 2012 à **9h00**
Mardi 16 octobre 2012 à **9h00**
Mardi 20 novembre 2012 à **9h00**
Mardi 18 décembre 2012 à **9h00**

REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE

- **LA PRIME DE L'I.E.M.P. POUR TOUS ET SON AUGMENTATION DE 100%.**

Les moyens sont là et pourtant tous les mois la mairie doit, par exemple, 100 €uros de plus à ses agents techniques.

- **LA FIN DE L'I.A.T. AU "MERITE".**

Halte aux privilèges et aux copinages. Nous travaillons en équipe, nous devons avoir des primes justes. Pour le supplément d'IAT cela représente près de **1000 €uros/an chacun et pour tous !** Les moyens budgétaires sont les mêmes mais répartis de manière plus juste et efficace selon le principe d'égalité qui prévaut en France.

- **UN SALAIRE QUI AVANCE....**

Nous voulons que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences soit transparente si tant est qu'elle existe à Drancy. Le Maire doit **arrêter les blocages de carrière** et donner les **promotions de grade** en attente.

- **LA TITULARISATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS.**

Nous proposons à la municipalité et aux organisations syndicales la signature commune d'une charte pour appliquer le principe de la loi contre la précarité (83-634 article 3).

- **LE TICKET REPAS.**

L'employeur peut subventionner nos repas en participant à la mise en place de Ticket Repas. Comme partout, une part de la valeur serait prise en charge par l'employeur (4,91€ maximum). Pour exemple, 1,09€ minimum est la contribution journalière de l'agent. Pour un repas à la cantine, il ne paiera que 1,09 € au lieu des 4,02 €uros aujourd'hui. Pour 20 jours de cantine par mois, cela représente **une économie de 58,60€/mois par agent.**

- **CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE DES AGENTS.**

Dans le privé l'employeur peut subventionner jusqu'à 60% du montant des cotisations. Nous demandons à la municipalité de mettre en place cette mesure à son taux maximum. La loi du 2 février 2007 et le décret du 19 septembre 2007, l'autorise dans la fonction publique. C'est bon pour **la santé de tous** et **cela n'a pas de prix.**

- **3 % DE MASSE SALARIALE POUR LE C.A.S.C.**

La masse salariale de la ville est de 48 Millions d'€uros, la subvention de fonctionnement pour le CCAS est à 2 Millions. Avec le 1% que l'employeur affirme nous donner, nous devrions être à 500 000 €uros par an et nous sommes à 470 000 €uros. Alors que tout augmente, que le statut, basé sur la loi, reconnaît ses nouvelles missions, Le CASC et sa subvention ne suivent pas. Le CASC est l'équivalent d'un "comité d'entreprise (CE). Comme les CE du privé, nous exigeons **3% de subvention** payés à l'euro près.

La municipalité doit s'engager sur nos dossiers, que ce soit le pouvoir d'achat ou le respect de la loi et du statut. **Elle ne peut pas nous dire un simple " Merci" comme pour les 🌻🌻🌻 des jardiniers, les @@@@, la cantine, etc...**

Les efforts, nous les supportons, que ce soit lors d'événements climatiques (tempêtes, canicules, grands froids, ...), dans le remplacement des agents absents, dans le manque de personnel, dans le blocage des primes ou des carrières.

QUELLE QUESTION SOUHAITEZ-VOUS VOIR ABORDER AU PROCHAIN CTP ?

.....
.....
.....
.....
.....

Les CTP sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent connaître des principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies. Sur le plan social, les comités techniques paritaires doivent se prononcer sur les questions touchant aux effectifs, sur la situation des personnels contractuels, sur le [travail à temps partiel](#) et sur la répartition des [primes](#). Ils ont un rôle à jouer dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en particulier sur les conditions de progression professionnelle des femmes. Les CTP sont également consultés en matière de [formation professionnelle continue](#).



Profession :.....Service :.....

**A remettre à un (e) militant (e) de votre connaissance
ou à renvoyer à :**

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy,
Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 – E-mail : territoriaux.cgt@free.fr – Site
Internet : cgtdrancy.hautetfort.com

RADIO WEB: <http://radio-cgt.e-monsite.com/>
Ou

<http://cgtdrancy.listen2myradio.com/>

TV WEB: <http://www.livestream.com/cgtdrancy?t=555247>